

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
20240401

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Date de la convocation
12/04/2024

Date d'affichage
15/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 29 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceaux en Loudun s'est réuni à la salle de réunion à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAVATON Régis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2024.

Présents : M. SAVATON Régis, Maire, Mmes : DUPRÉ Alicia, FIORILLO Katia, MAUPOINT Francette, MENNESSON Evelyne, MM : ACIER Jean-Marie, GALLET Jean-Luc, LIAIGRE Bruno, MEUNIER François, REIGNER Audren.

Excusé(s) : AUBERT NICOLAS a donné procuration à M. ACIER Jean-Marie. BOISSELLIER Nicolas. AOUATE Jérôme.

A été nommé(e) secrétaire : DUPRÉ Alicia.

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de la Vienne.
Publié ou notifié le 03/05/24

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/04/2024

Le Maire
Régis-SAVATON



Secrétaire de séance
DUPRÉ Alicia.

AR Prefecture

086-218600443-20240429-20240401-DE
Reçu le 03/05/2024